

Comité de pilotage du PNA Lézard ocellé

Visioconférence ZOOM, 12 mars 2021

Compte-rendu de réunion



Animation

Stéphanie Thienpont (*SHF*)
Maylis Guinaudeau (*DREAL Nouvelle-Aquitaine*)

Participants

Maud Berroneau (*Cistude Nature*), Naïs Aubouin (*Nature environnement 17*), Jean-Marc Thirion (*OBIOS*), Fabien Gilot (*Groupe Ornithologique du Roussillon*), Gilles Pottier (*Nature en Occitanie*), Luis de Sousa (*DREAL Occitanie*), Alexandre Cluchier (*ECOMED*), Grégory Deso (*AHPAM*), Bertrand Perreau (*Génie Écologique Occitanie*), Marc-Antoine Marchand (*CEN PACA*), Florian Plault (*CEN PACA*), Vincent Rivière (*AGIR Écologie*), Alexandre Movia (*LPO Drome*), Mallorie Sourie (*DREAL AURA*), Jean-Christophe de Massary (*UMS Patrinat*), Laurie Berthomieu (*Zoodyssée*), Jérôme Letty (*OFB*), Jeanne-Marie Roux-Fouillet (*MTE*), Jules Jacquet (*MTE*), Véronique Barthelemy (*DREAL Nouvelle-Aquitaine*), Laurent Barthe (*SHF*), Yanick Lasica (*FFPPS*).

Excusés

Marc Cheylan, Anthony Dubois (*DREAL PACA*), Olivier Scher (*CEN Occitanie*), Nathalie Hiesler (*CEN Occitanie*), Aurélien Besnard (*CEFE-CNRS*), Cédric Baudran (*ONF*), Pierre Grillet.

Ordre du jour

9h30 -12h30:

- Présentation de la plaquette synthétique du PNA
- Bilan de l'année et tour de table des régions
- Besoins et enjeux autour de l'analyse des données de suivi

13h45 - 16h:

- Projets 2021
- Questions diverses

1. Présentation de la plaquette synthétique du PNA

Le document, un A4 trois volets, a été envoyé en amont du Copil mais sera renvoyé à l'ensemble des participants afin qu'il soit définitivement validé pour le 19 mars au plus tard.

Il était initialement prévu d'imprimer 1 000 exemplaires de ce document, mais un recueil des besoins du réseau pour la diffusion de cette plaquette sera réalisé pour réajuster ce nombre au besoin.

La plaquette sera également proposée en téléchargement libre sur le site de la SHF.

Jeanne-Marie Roux-Fouillet indique qu'il reste quelques exemplaires papier du PNA au MTE qui peuvent être adressés à ceux qui ne l'ont pas reçu lors du premier envoi.





2. La mise en œuvre du PNA en 2020

Un bilan de la mise en œuvre du PNA au cours de l'année 2020 a été rédigé et envoyé à l'ensemble des membres du Comité de pilotage en amont de la réunion. Ce bilan reprend et commente l'ensemble des actions menées en 2020. Afin d'alléger le compte-rendu seuls les échanges entre participants et les commentaires sur chaque action sont retranscrits ici. Le document est consultable sur le <u>site du</u> PNA Lézard ocellé.

Renforcer les connaissances sur la répartition de l'espèce et acquérir des données permettant d'évaluer le statut de conservation de l'espèce

La capitalisation des données reste un enjeu de taille pour la réactualisation de la carte de répartition et la prise en compte de l'espèce dans les projets d'aménagement. La situation s'améliore globalement mais il reste du travail. Nombre de données ne remontent pas encore jusqu'aux structures qui les valorisent (BDD associatives, SINP, ...) et les obligations faites aux producteurs de données (bureaux d'études notamment) sont particulièrement lourdes et parfois ingérables pour les petites structures (plusieurs dépôts sous différents formats). L'amélioration du fonctionnement global du SINP/DEPOBIO est très attendue par les différents acteurs.

L'analyse des données de suivis par placettes, visant à évaluer le statut de conservation de l'espèce, est un élément capital du PNA. Ce travail s'avère complexe en raison de la masse de données et de leur hétérogénéité. Il requiert du temps dédié, en dehors du temps d'animation de la déclinaison méditerranéenne du PNA, et nécessite la mise en place d'outils spécifiques adaptés. Ainsi, un outil de saisie qui permettrait à la fois d'éviter aux acteurs mettant en œuvre ces suivis de trop s'éloigner du protocole initial et de faire remonter leurs données selon un format homogène et validé, serait un gain de temps pour l'analyse des données.

=> Un groupe de travail sera mis en place pour définir la stratégie de mise en œuvre de cette action, ainsi que les moyens nécessaires.

Évaluer la gestion des habitats et les mesures compensatoires

Une demande a été faite auprès du MTE pour avoir accès à l'ensemble des dossiers impliquant le Lézard ocellé dans une séquence ERC (extraction de la base ONAGRE). Luis de Sousa fait remarquer que ce travail risque d'être très important et propose de faire au préalable un tri parmi les dossiers issus de l'extraction ONAGRE à partir des arrêtés mentionnant l'espèce, puis de faire une demande à l'assistance ONAGRE pour récupérer les documents sur les projets ciblés (EI, AP, Mesures compensatoires...).

Le CEN PACA propose un envoi aux membres du Copil des docs et des présentations sur les retours d'expériences de création de garennes artificielles et de relâcher de Lapins de garenne qui ont été diffusés lors du Copil de la déclinaison méditerranéenne du PNA.

Jean-Marc Thirion présente le travail réalisé par OBIOS et l'ONF sur Oléron. La pose de gîtes artificiels qui devait être une solution provisoire en attendant la réimplantation du Lapin de garenne, devient indispensable pour la survie du Lézard ocellé en raison du déclin avéré du Lapin.





Le retour sur le suivi de l'occupation des gîtes indique que 80 % des gîtes sont occupés. Ces gîtes sont entretenus, dans la mesure où ils s'ensablent, et l'offre a été complétée par la pose de vingt nouveaux gîtes en 2020. En parallèle, l'ONF a ouvert une clairière en milieu arrière-dunaire pour permettre un recul des habitats du Lézard ocellé du fait du recul de trait de côte (10m perdus cette année).

Étudier l'impact des changements globaux sur les populations de Lézard ocellé

Maud Berroneau nous présente le programme « Sentinelles du climat » mené par Cistude Nature et financé essentiellement par le FEDER. Ce programme, a fait le choix de travailler avec des espèces peu mobiles et potentiellement impactées par un changement climatique, intègre le Lézard ocellé dans ses suivis. 79 placettes de suivis (50mX50m) ont été mises en place sur la dune littorale (Gironde et Landes), sur des habitats favorables à l'espèce. Des comptages sont réalisés trois fois par an, avec observations de l'évolution de l'habitat, suivis météo sur le site, présence de gîtes naturels... Le suivi actuel montre une évolution rapide de la population, avec une importante modification de l'habitat, notamment par les vagues submersives. Les premiers résultats montrent des mouvements inter-placettes, de l'ouest vers l'est (entrée dans les terres), mais pas de migration vers le nord. Ces constats devront aboutir vers des mesures de gestion pour conserver l'espèce. La fin du suivi est prévue en 2021, mais un projet « Sentinelles 2 » devrait être proposé pour poursuivre ce travail.

Cistude Nature propose un accompagnement aux structures qui souhaiteraient développer ce suivi sur leur territoire.

Le sujet s'avère intéressant pour plusieurs structures comme le soulignent Fabien Gillot et Alexandre Movia, qui réalisent des suivis des populations situées en altitude dans les Pyrénées-Orientales et en Drôme-Ardèche. Également pour Gilles Pottier qui estime que les populations des Grandes Causses se prêteraient bien à ces suivis, ou encore pour Grégory Deso qui pense aux populations du Parc des Écrins.

=> Un groupe de travail sera mis en place pour accompagner la mise en œuvre de ces déclinaisons du projet Sentinelles du climat.

Assurer une gestion conservatoire des habitats du Lézard ocellé

De nombreuses opérations ont été conduites dans le cadre cette action.

Grégory Deso nous présente son travail d'accompagnement des viticulteurs de la coopérative de Cascastel. La vente des bouteilles permet de collecter des fonds pour mener des actions sur la restauration du Lézard ocellé. Cette année 4 400 € ont été récoltés par ce biais, tandis que le Conseil Départemental de l'Aude subventionne le projet à hauteur de 15 000 €. Ces moyens financiers permettent la réalisation d'une campagne de restauration des murets de pierres sèches, très favorables au Lézard ocellé. Ces murets sont considérés à 70 % en mauvais état.

Un projet similaire, porté par la LPO Drôme, se dessine dans la vallée du Rhône.

Bertrand Perreau pense qu'il faut aussi évoquer l'intérêt de la restauration des murets pour la conservation de la qualité des sols avec les viticulteurs (lutte contre l'érosion). L'argument





« Biodiversité » ne doit pas forcément être la seule approche pour sensibiliser un plus grand nombre de viticulteurs à la restauration des murets, savoir-faire qui s'est perdu avec le temps. Il faut diversifier les approches en fonction des acteurs et des territoires.

La formalisation du réseau « Pierres sèches » va permettre une plus grande fonctionnalité de ce réseau et favoriser la mise en œuvre d'actions de restauration.

Dans la cadre du projet « Lézard et Pastoralisme » mené en Dordogne par Cistude Nature, en collaboration avec le CEN Nouvelle-Aquitaine, Maud Berroneau indique que la restauration des murets, associée à la réouverture des milieux, est un enjeu déterminant. Ce projet est intéressant car multi-acteurs avec l'objectif d'installer un agriculteur sur le site après restauration.

Grégory DESO signale que des travaux de réouverture de milieux, associé à l'installation de gîtes en pierres sèches sur l'ENS de la Boissine, en Ardèche, a permis l'observation d'adultes sur une zone où seuls des juvéniles avaient été observés jusqu'alors.

Évaluer régulièrement l'adéquation entre la répartition du Lézard ocellé et les zonages environnementaux

La réactualisation de la carte de répartition a permis une analyse plus pertinente de la situation. Les résultats de ce travail seront transmis aux DREAL sous forme cartographique et PDF à l'échelle du département. Ces données permettront d'alimenter les réflexions sur la stratégie de désignation d'espaces d'intérêt patrimonial.

Marc-Antoine Marchand pense qu'il sera nécessaire d'affiner l'approche de la prise en compte de l'espèce dans les zonages dans la mesure où certaines populations, très suivies, doivent faire l'objet d'une pondération dans leur intégration à l'analyse.

Vincent Rivière propose de distinguer espaces réglementés et zonages environnementaux « informatifs » type ZNIEFF dans le rendu aux DREAL.

Sensibiliser et former les acteurs de l'aménagement du territoire à la prise en compte du Lézard ocellé

La SHF souhaite réaliser une série d'interviews avec des agriculteurs mettant en œuvre sur leurs exploitations des actions favorables aux espèces PNA. Un travail préalable de récolte de coordonnées d'acteurs a été réalisé en 2020.

L'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture a publié une lettre d'info « Biodiversité », rédigée par Marion Demade, mettant en valeur un ensemble d'actions réalisées par le monde agricole dans le cadre de différents PNA: https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc num.php?explnum id=160787

Grégory DESO témoigne de la prise accidentelle de Lézards ocellé lors des vendanges qui semble loin d'être un phénomène anecdotique. Une communication et un accompagnement des





agriculteurs doivent être réfléchis. Le réseau « SOS Serpents, Tortues, Grenouilles » devra intégrer cette problématique particulière.

3. Les projets pour l'année 2021

Au niveau national, l'animation du PNA par la SHF se poursuit en 2021. Parallèlement, à la demande de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, une évaluation de la pertinence d'une réintroduction sur le nord de l'île d'Oléron va être conduite.

En 2021, la SHF a prévu l'édition d'un numéro <u>HerpeMe</u> consacré aux espèces de Lézards de France, permettant l'identification de chacune des espèces, ainsi que le développement d'un outil de saisie participatif, type Citizen. Un échange sera fait avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour définir le calendrier. Bertrand Perreau, attire l'attention sur le coût du maintien à niveau des outils de saisie après leur mise en ligne. Laurent Barthe précise que cet outil fera partie de la mission globale de gestion des données qui incombe à la SHF en tant que structure référente sur les Reptiles et les amphibiens et sera maintenu dans ce cadre-là.

Une discussion est engagée sur la faisabilité de l'organisation de Journées Techniques à l'automne 2021. Il apparaît que beaucoup d'événements sont déjà prévus à cette période (Congrès de la SHF, journées Techniques Cistude, Journées de la Conservation) et que nombre d'autres, qui n'ont pu se tenir ce printemps, vont être reportés à l'automne. Il ne semble donc pas pertinent de programmer ces Journées Techniques cet automne. Le printemps 2022 semble plus approprié. Ces Journées pourraient se tenir dans le sud en mars 2022, avec possibilité d'une sortie sur le terrain en marge de l'évènement. Le Comité de pilotage national pourrait être programmé sur ce temps de concertation.

Région Nouvelle-Aquitaine

Cistude Nature a programmé en 2021 la poursuite des suivis « Sentinelles du climat » sur le littoral et travaillera à la mise en place du programme « Sentinelle 2 ».

Parallèlement, le projet « Pastoralisme et Lézard ocellé » en Dordogne devrait se concrétiser par l'installation d'un agriculteur.

Dans le cadre du Plan de relance verte, Cistude Nature réalisera des travaux sur la réserve de Cousseau en partenariat avec l'ONF. L'objectif est la mise en place de gîtes et, la création de corridors faisant le lien entre le littoral et des zones refuges potentiels en arrière dune.

La veille sur les projets impactant l'espèce, notamment sur le projet de Tarnos, se poursuivront.

Quelques actions de sensibilisation grand public sont prévues dans le cadre du programme « Sentinelle du climat ».

OBIOS travaillera en partenariat avec l'ONF dans le cadre du plan de relance verte sur le projet d'agrandissement d'espaces favorables en situation arrière littoral. Le travail de création de gîtes, accompagné du suivi de l'occupation, sera poursuivi en 2021.

L'association travaillera avec la SHF sur le projet de réintroduction du Lézard ocellé au nord de l'Île d'Oléron, qui abrite la dernière population insulaire.

Le suivi de la population de Bussac-Forêt aura lieu au printemps.





Nature Environnement 17 n'a pas programmé d'actions sur l'espèce en 2021 mais des prospections pourraient être mises en place autour du site de Bussac-Foret, sur des parcelles achetées par le CEN NA dans le cadre de mesures compensatoires.

Zoodyssée nous fait part de son intérêt à participer au PNA. Cette structure offre la possibilité de sensibiliser le public à l'espèce. Par ailleurs, sa proximité avec le CNRS de Chizé en fait un lieu favorable à des actions de recherches. Le site dispose également des équipements pour accueillir les Journées Techniques.

Région Occitanie

Nature en Occitanie poursuit en 2021 son travail permanent d'inventaire au gré des opportunités et de la présence de bénévoles.

Cette année le Lézard ocellé sera en vedette du stage d'initiation à l'herpétologie qu'encadre l'association qui aura lieu du 18 au 20 juin au sein du PNR des Causses du Quercy.

Un travail est parallèlement engagé pour la prise en compte de la fonctionnalité de pelouses sèches abritant le Lézard ocellé dans un Scot.

Le GOR poursuivra ses inventaires par placettes (suivis depuis 2013). Le travail de modélisation de la répartition de l'espèce dans le département, réalisé en 2020 dans le cadre d'un stage, sera cette année confronté avec la réalité de terrain.

Le COGard travaille sur la rédaction d'un cahier des charges visant à définir des actions en faveur du Lézard ocellé dans le cadre de mesures compensatoires. L'association mène également un projet avec le milieu viticole des Côtes du Rhône.

Région PACA

En 2021, le CEN PACA poursuivra son travail d'accompagnement sur la mise en œuvre des protocoles de placettes et d'échantillonnage.

Le travail sur l'utilisation des chiens de détection pour la recherche du Lézard ocellé se poursuit et nécessite de récupérer des crottes de Lézard vert et de Lézard ocellé : Zoodyssée peut fournir ce matériel.

Le suivi sur le centre de Cadarache sera poursuivi.

Le CEN PACA constate qu'il y a pas mal de nouveaux acteurs qui se sont manifestés en 2020 et des actions devraient se lancer en 2021.

La veille sur les projets d'aménagement se maintient.

Un atlas herpétologique de la région PACA devrait voir le jour cette année.

AGIR Environnement mènera des inventaires sur des placettes situées dans la basse vallée du Var. L'entreprise accompagne des travaux menés par des associations de chasse visant une gestion conservatoire du Lapin de Garenne sur une zone de chasse.

L'AHPAM accompagnera cette année encore les viticulteurs de l'Aude dans les opérations de restauration des murets de pierres sèches et réalisera un suivi pour confirmer la recolonisation des murets par l'espèce.





L'association sera impliquée dans le projet de plan local en faveur du Lézard ocellé sur la Basse Vallée du Var. Elle assurera les suivis pour la mission à n+10 du début du projet sur un secteur qui s'est, depuis, fortement urbanisé.

Des passages sur le site de l'ENS de la Boissine seront proposés au CD 07 pour vérifier la recolonisation des espaces ouverts il y a 2 ans et des préconisations d'actions seront émises en faveur des milieux favorables à l'espèce.

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre du plan de relance, la LPO va gérer, sur deux ans, un projet situé dans le Cantal qui vise à affiner les connaissances sur la répartition de l'espèce. Ce projet prévoit la réalisation d'une plaquette, des sorties grand public, des panneaux de sensibilisation, des travaux d'ouverture de milieux, sur des parcelles actuellement enfrichées et l'installation d'un agriculteur sur ces parcelles pour les maintenir ouvertes suite aux travaux.

En Drome – Ardèche, la LPO assurera des formations grand public pour faciliter la recherche du Lézard ocellé à la demande d'ARCHE Agglo. Un réseau de bénévoles sera également mobilisé pour rechercher l'espèce dans le secteur du Royannais où une observation crédible a eu lieu cette année sur un site où l'espèce était donnée disparue. La mise à jour des ZNIEFF prévoit une recherche des espèces déterminantes dont le Lézard ocellé.

La DREAL AURA organise un COPIL régional fin mars-début avril.

4. Questions diverses

Vincent Rivière nous alerte au sujet de l'impact sur l'environnement des obligations légales de défrichement (OLD), qui consistent à défricher une bande de 25 à 50m autour des habitations dans le cadre de la lutte contre les incendies, dans le sud de la France. Ces défrichements peuvent être réalisés par des particuliers, souvent avec des outils légers, mais sont le plus souvent confiés à des forestiers/employés municipaux utilisant des gyrobroyeurs, dont l'impact est désastreux.

Il apparaît capital de rédiger un cahier des charges, intégrant les éléments réglementaires avec la prise en compte de la biodiversité. Cahier des charges qui sera mis à disposition des communes. Par ailleurs, il conviendra d'alerter l'ONF sur cette problématique.

=> Une fiche technique communicante permettant de respecter la double-réglementation sera rédigée : traitement des zones et respect des espèces protégées.

Le traitement des boisements post-incendie, avec une sur-mécanisation très abrasive pour les sols et destructrice pour la faune et la flore en général, est également un sujet qu'il faudra prendre en compte dans la conservation du Lézard ocellé.

Yanick Lasica suggère de diffuser l'information aux organismes de formation (cnfp/afpa) ainsi qu'aux fédérations d'organismes d'insertions pour les sensibiliser aux bonnes pratiques.

Dans le cadre de la nouvelle PAC, la FFPPS a travaillé avec l'agroforesterie pour que soit intégrées des possibilités de financement de rénovation d'ouvrages en pierres sèches.





Fabien Gillot, animateur du PNA Pie-grièche propose une mutualisation d'actions avec le PNA Lézard ocellé.

La DREAL Nouvelle-Aquitaine et la SHF remercient l'ensemble des participants à ce Comité de pilotage.